

Les « Appels à tous » sont une compilation de réponses à une problématique particulière et reflètent l'opinion de représentants d'entreprises membres. Leur contenu n'engage d'aucune façon la responsabilité de PRÉVIBOIS et ne remplace pas l'obligation de consulter les exigences légales applicables ou les directives des fabricants d'équipements.

Problématique

Une entreprise membre de PRÉVIBOIS désire connaître **votre procédure de validation des fiches de cadenassage.**

QUESTION 1

Qui est responsable d'élaborer les fiches de cadenassage? (ingénieur, opérateur, comité, etc.)

Réponses

- Entreprise A** Moi, le directeur.
- Entreprise B** Le mécanicien de chaque usine conjointement avec moi, la responsable santé sécurité.
- Entreprise C** Un opérateur est libéré et nommé responsable cadenassage afin d'élaborer les fiches. Un comité cadenassage a été créé afin de répondre aux interrogations de ce dernier.
- Entreprise D** Cela se fait en collaboration entre le directeur d'usine, les mécaniciens et la coordonnatrice R.H. Le tout est présenté au comité SST par la suite.
- Entreprise E** Agent SST généralement.
- Entreprise F** Au début, nous avons fait appel à une firme d'ingénieurs pour nous montrer comment produire des fiches de cadenassage, par la suite, un membre du comité de sécurité connaissant très bien l'usine s'en est chargé.
- Entreprise G** 1 employé et 1 personne de la direction.
- Entreprise H** Le contrôleur qualité.
- Entreprise I** L'assistant technique procède à l'ébauche de la fiche.
- Entreprise J** Le coordonnateur des ressources humaines est responsable d'élaborer les fiches de cadenassage.
- Entreprise K** Préventionniste en collaboration avec les opérateurs.
- Entreprise L** Un ingénieur décrit le processus et les fiches sont élaborées par le coordonnateur SST en collaboration avec la supervision.

Compilation des réponses – Appel à tous # 157

Procédure de validation des fiches de cadenassage

QUESTION 2

Une fois la fiche de cadenassage créée, afin de confirmer son exactitude avant sa première utilisation, quel est votre processus de validation de celle-ci?

a) Qui est responsable de la validation des fiches de cadenassage?

Réponses

Entreprise A L'électronicien et membre du CSS revoit et valide la fiche.

Entreprise B Nous n'avons pas validé en soit... le mécanicien connaît la procédure et l'utilisait déjà physiquement depuis longtemps.

a) On se fie sur notre mécano.

Entreprise C Le responsable va valider sur le terrain. Les fiches sont présentées à un comité cadenassage (représentant électrique, représentant mécanique, représentant production, représentant SST, représentant direction). Essai sur le terrain des fiches. Mise en place des fiches.

Entreprise D Nous testons toutes les procédures à suivre pour chaque type d'intervention et suivons la procédure avec les tests de démarrage, etc.

a) Le directeur d'usine est responsable.

Entreprise E Électromécanicien et/ou électricien avec l'aide d'un gestionnaire (responsable de production par exemple).

Entreprise F Nous validons la fiche de cadenassage avec l'électricien et l'opérateur de l'équipement.

Entreprise G 1 employé et 1 personne de la direction.

Entreprise H Une fois la fiche créée, le contrôleur qualité doit la montrer au superviseur de production pour la faire approuver qui, par la suite, inscrit la date d'entrée en vigueur sur la fiche de cadenassage. Quand il y a des modifications majeures, la fiche de cadenassage est mise à jour.

Entreprise I Le RP ou un membre du CSS, un superviseur, un électricien et souvent un mécanicien s'ajoute.

Entreprise J Le coordonnateur des ressources humaines, le superviseur mécanique et l'électronicien valident la procédure à la lettre pour savoir si la procédure ne contient aucune faille.

Entreprise K Directeur usine.

Entreprise L À chaque début de saison, la fiche est inspectée avec des essais dynamiques sur le terrain en collaboration avec l'entrepreneur et l'opérateur.

a) Le coordonnateur en santé-sécurité.

Compilation des réponses – Appel à tous # 157

Procédure de validation des fiches de cadenassage

QUESTION 3

Comment indiquez-vous la validation sur les fiches de cadenassage?

Réponses

- Entreprise A** Il signe la fiche de cadenassage.
- Entreprise B** On change la date une fois par année ou dès qu'il y a un changement à apporter.
- Entreprise C** Dans le bas de la fiche de cadenassage, nous mentionnons qui a élaboré la fiche, qui l'a validée et qui l'a révisée.
- Entreprise D** Il est inscrit dans le bas de faire la preuve que l'énergie est enlevée et la procédure pour l'essai démarrage est spécifié par équipement.
- Entreprise E** Une section où il est indiqué : Fiche validée par : xxxxxxxxx.
- Entreprise F** Par un code de couleur sur le numéro de la fiche.
- Entreprise G** –
- Entreprise H** –
- Entreprise I** Tout le monde signe et date la fiche validée qui est gardée en filière.
- Entreprise J** Une fiche de cadenassage est valide lorsqu'elle a été testée par les 3 personnes responsables et approuvée par le comité de santé-sécurité.
- Entreprise K** Approuvé par :
- Entreprise L** Les éléments sont jugés conformes ou non conformes.

Compilation des réponses – Appel à tous # 157

Procédure de validation des fiches de cadenassage

QUESTION 4

Lors de modifications à vos équipements, qui est responsable de faire la vérification des fiches de cadenassage qui pourraient être touchées par ce changement?

Réponses

- Entreprise A** Moi, le directeur.
- Entreprise B** Le mécanicien doit me le dire.
- Entreprise C** Pour l'instant, c'est le surintendant électrique, éventuellement le responsable cadenassage sera libéré au besoin afin de modifier les fiches.
- Entreprise D** En collaboration entre le directeur d'usine, les mécaniciens et la coordonnatrice R.H.
- Entreprise E** Électromécanicien et/ou électricien avec l'aide d'un gestionnaire (responsable de production par exemple).
- Entreprise F** La personne qui a élaboré la fiche d'origine.
- Entreprise G** 1 employé et 1 personne de la direction.
- Entreprise H** –
- Entreprise I** Le même groupe de personnes.
- Entreprise J** Le coordonnateur des ressources humaines travaille en collaboration avec le superviseur mécanique et l'électronicien.
- Entreprise K** Préventionniste en collaboration avec les opérateurs.
- Entreprise L** Le coordonnateur SST en collaboration avec l'entrepreneur.

Compilation des réponses – Appel à tous # 157

Procédure de validation des fiches de cadenassage

QUESTION 5

À quelle fréquence faites-vous une révision des fiches de cadenassage?

Réponses

Entreprise A Au besoin.

Entreprise B Annuellement ou au besoin.

Entreprise C La révision la plus fréquente date de 2013, sinon les autres ont été révisées en 2009.
Éventuellement, la révision sera faite annuellement et au besoin selon les changements apportés.

Entreprise D Au besoin. Le sujet est un thème récurrent de l'ODJ des comités SST.

Entreprise E Lorsqu'il y a des modifications sur des équipements. Également, certaines fiches sont révisées en cours d'année.

Entreprise F Quand il y a un changement à l'équipement ou quand une demande de révision est demandée par l'électricien ou l'opérateur.

Entreprise G 2 fois par année

Entreprise H –

Entreprise I 3 ans

Entreprise J La révision est faite 1 fois par mois.

Entreprise K Lors d'un changement légal;
Lors d'un changement dans l'usine;
Lors d'une demande des travailleurs.

Entreprise L Révision annuelle ou immédiate s'il y a des modifications dans les activités inscrites.